

les idées en mouvement

LE JOURNAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le dialogue civil européen

INTERVIEW



Un pont entre institutions et citoyens : le CESE

Le Suédois Staffan Nielson, président du groupe³ « activités diverses » du CESE, évoque ici le rôle du Comité dans le rapprochement entre les citoyens et les institutions.

PAGE 4

REPÈRES



Traité européen : un projet partagé par les citoyens

Un nouveau traité européen sera sans doute en vigueur dans les mois qui viennent. Quel en est l'enjeu ? Comment les citoyens peuvent s'impliquer dans une démarche de démocratie participative ?

PAGE 6

HORIZON



Présider l'Union européenne. Pour quoi faire ?

Tous les six mois une nouvelle présidence de l'Union européenne est assumée par un des États membres. Ya-t-il une continuité politique à cette succession ?

PAGE 9

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

Un pont entre institutions et citoyens : le CESE

Le Suédois Staffan Nielson évoque pour nous le rôle du Comité dans le rapprochement entre les citoyens et les institutions. **PAGE 4**

Le Parlement européen lance sa première Agora citoyenne

Les Agoras citoyennes constituent un nouvel outil pour faire émerger les préoccupations des citoyens. **PAGE 5**

Traité européen : un projet partagé par les citoyens

Quel en est l'enjeu ? Comment les citoyens peuvent s'impliquer dans une démarche de démocratie participative ? **PAGE 6**

Pour de nouveaux outils démocratiques

Le Groupe de contact de la société civile regroupe huit grandes plates-formes associatives européennes. **PAGE 7**

Les enjeux de la structuration de la parole associative des acteurs de l'éducation et de la formation au niveau européen

Depuis 2001, divers réseaux européens ont décidé d'unir leurs forces pour faire entendre la voix de la société civile dans le domaine de l'éducation et de la formation et pour promouvoir une approche sociale et citoyenne du « lifelong learning ». **PAGE 8**

Présider l'UE. Pour quoi faire ?

Tous les six mois une nouvelle présidence de l'Union européenne est assumée par un des États membres. Y-a-t-il une continuité politique à cette succession ? **PAGE 9**

Solidar, un outil pour faire entendre sa voix en Europe

Les associations, les ONG se sont concertées au niveau européen, bien avant la création des institutions européennes. Souvent leur représentativité, leur connaissance du terrain doivent les placer au centre du dialogue civil et social. **PAGE 10**

Quelle Europe sociale ? ... À construire

« L'Europe sociale » est un terme utilisé par les ONG, mais aussi par nombre d'institutions. **PAGE 12**

OURS

Directeur de la publication

Jean-Michel Ducomte

Coordination générale Lætitia Déchanet

Comité de rédaction Nadia Bellaoui, Charles Conte, Fabrice Kéranguyader, Christine Menzaghi, Joël Roman, Marie-Sophie Thiroux, Pierre Tournemire

Conseiller éditorial Jean-Michel Djian**Secrétaire de rédaction** Brigitte Le Berre**Relecture** Correctmot**Ont collaboré à ce dossier**

Chakri Belaid, Audrey Frith, David Lopez, Jean-Marc Roirant

Conception graphique Guillaume Merzi**Photos ©** Commission européenne, AFP**Imprimerie / Photogravure**

Flash & Fricotel Tél. 03 29 29 12 12

Dépôt légal octobre 2007

N° CPPAP 0610 G 86751 **N° ISSN** 1167 54 38

la Ligue de l'enseignement

3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07

Tél. 01 43 58 96 93 **Fax** 01 43 58 96 96

E-mail jem@laligue.org **Site** www.laligue.org

La place des associations dans le dialogue civil européen

Depuis plusieurs années, dans la plupart des pays européens, émerge un sentiment de plus en plus partagé d'une incapacité des autorités publiques de toutes natures à comprendre et donc à traiter les questions qui se posent aux citoyens des États membres. Il est urgent dans ce contexte de favoriser l'avènement de nouvelles formes de « gouvernance » intégrant des dispositifs plus participatifs et plus délibératifs, associant tous les acteurs organisés de la société civile et en particulier les associations d'intérêt général, organisations non gouvernementales à but non lucratif.

Une démocratie plus participative ne peut faire l'impasse sur le rôle des corps intermédiaires et en particulier sur la place et la fonction des associations dans le dialogue civil. Écoles de la démocratie, de la citoyenneté active, les associations d'intérêt général sont des lieux d'expression et de libération de la parole, très importants dans une période où les citoyens ont l'impression de ne jamais véritablement donner leur avis, de ne jamais finalement être véritablement consultés.

Par ailleurs, l'engagement associatif remet en « appétit civique » et permettra, à terme, de réhabiliter le politique, et donc de remettre les citoyens en confiance avec un système démocratique renouvelé.

À l'instar du dialogue social qui est inscrit dans les traités européens et qui cadre les relations entre les pouvoirs publics, les acteurs économiques au sein du monde du travail, le dialogue civil devrait être lui aussi normé et pré-cisé institutionnellement.

Un cadre institutionnel

Après avoir construit l'Europe des marchés, financé des routes, des ponts et toutes sortes d'infrastructures, l'Union européenne devrait aussi désormais financer le cadre institutionnel d'un dialogue civil européen, qui aille au-delà de la consultation des seuls Comité économique et social européen et Comité des régions, si elle veut relancer la construction d'une Europe plus démocratique, civique et sociale. Là aussi, les réseaux associatifs européens peuvent être des partenaires et des acteurs efficaces, pour peu qu'on ne les considère pas seulement comme des organisations caritatives intervenant exclusivement sur les « publics non solvables ».

C'est en reconnaissant le rôle et la pertinence de la parole des centaines de milliers d'associations à dimensions éducatives, culturelles et sociales, qu'une appropriation populaire et civique de la construction européenne sera possible.



© Commission européenne

C'est en donnant aux citoyens, au travers des corps intermédiaires auxquels ils participent, la possibilité de faire connaître leur point de vue et d'enrichir la réflexion publique en amont, que les décisions et les mesures prises par les autorités publiques seront mieux comprises et, *a fortiori*, partagées.

Au-delà de la réticence « culturelle » déjà évoquée des institutions de la démocratie représentative, cette reconnaissance tarde à se mettre en place pour deux raisons majeures, qui relèvent de la difficulté des ONG et des mouvements associatifs à s'organiser et de la question de la représentativité.

Financer le dialogue civil

Le financement des déplacements, des rencontres, du coût des traductions, est le principal obstacle aux mises en réseaux et aux regroupements des familles d'ONG et des secteurs associatifs. La plupart des collectifs européens qui existent à Bruxelles fonctionnent sur leurs fonds propres, hormis les quelques plates-formes financées par la Commission pour des raisons variées plus ou moins légitimes. Répondre aux différentes consultations de la Commission, livres verts, livres blancs et autres dispositifs, produire des avis, rassembler des compétences et de l'expertise supposent, surtout pour un corps social mobilisant essentiel-

lement des bénévoles, de la disponibilité et de l'argent.

Si les autorités européennes veulent éviter les parodies de consultations ressemblant à des « micro-trottoirs » et le recours systématique aux mêmes « autoproclamés » représentatifs de la société civile, elles doivent impérativement envisager le financement du dialogue civil tout comme ont été trouvés les moyens du fonctionnement des organisations syndicales et politiques tout aussi utiles à nos démocraties.

Deux structures émergent aujourd'hui à Bruxelles pour porter au-delà du dialogue sectoriel une parole collective des ONG et réseaux de la vie associative européenne organisée : le groupe de contact de la société civile, organe intersectoriel rassemblant dans une démarche indépendante et volontaire huit grands réseaux européens, et le groupe de liaison du CESE, regroupant le mouvement coopératif européen, la mutualité européenne et quinze grandes plates-formes associatives thématiques. Ce groupe de liaison, outil de consultation et lieu de dialogue, a été conçu pour « compenser » l'insuffisante présence des responsables associatifs dans le groupe III du Comité européen de chaque délégation nationale nommée par les gouvernements des États membres.

Depuis 1995, date à laquelle s'est mise en place la plate-forme sociale,

premier grand collectif européen rassemblant l'ensemble des réseaux européens intervenant sur la question sociale, petit à petit, lentement mais sûrement, les associations et les ONG s'organisent pour porter collectivement un discours et des propositions sur la place des associations dans le dialogue civil.

La question de la représentativité

Enfin, la difficulté de cerner la réelle représentativité des associations a souvent été mise en avant pour expliquer les attermoissements, les hésitations, voire les rejets de la consultation et du partenariat associatifs.

La plupart des réseaux européens ont pris en compte et ont appliqué l'ensemble des critères élaborés par le Comité économique et social européen dans un avis rendu le 20 mars 2002 (CESE 357/2002) relatifs notamment à l'indépendance, la transparence financière, le fonctionnement démocratique, la présence dans un grand nombre d'États membres de l'Union européenne.

Cette question de la représentativité serait d'ailleurs définitivement réglée si le statut de l'association européenne était adopté. Le projet de loi de ce statut juridique a été rejeté par le président de la Commission européenne pour des raisons de « simplifications administratives », alors qu'il permettrait, intégré dans une « charte d'engagements réciproques », de dissiper les malentendus et surtout de considérer enfin les ONG et les réseaux associatifs comme des acteurs légitimes du dialogue civil en Europe. Espérons que la prochaine présidence de l'Union européenne par la France soit l'occasion de remettre ce chantier démocratique dans l'actualité de la construction européenne.

Jean-Marc Roirant¹

1. Président du bureau de *Solidar* et de la plate-forme européenne pour l'éducation et la formation (EUCIS-LLL).
Coprésident du groupe de liaison du CESE.

INTERVIEW



Le Suédois Staffan Nielson, président du groupe3 « activités diverses » du CESE, évoque pour nous le rôle du Comité dans le rapprochement entre les citoyens et les institutions.

Un pont entre institutions et citoyens : le CESE

Les Idées en mouvement : Quel est le rôle spécifique du Comité économique et social européen (CESE) au sein des institutions européennes en terme de représentation de la société civile ?

Staffan Nielson : Le CESE est composé de conseillers désignés par les gouvernements des États membres et représentant les différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée (agriculteurs, consommateurs, négociants et artisans, professions libérales, petites et moyennes entreprises, économie sociale, protection de l'environnement, volontariat, monde académique, égalité des chances, producteurs, travailleurs).

Le CESE intervient en tant qu'organe consultatif et émet des avis sur demande des autres institutions ou de sa propre initiative au moment où le processus décisionnel est en cours ou même avant qu'il ne commence. De cette façon, le CESE permet aux instances de décision de mieux connaître l'impact de la législation sur le terrain économique et social, ainsi que les éventuels ajustements à y apporter pour obtenir un large soutien de la part des parties concernées.

Comment les organisations actives au niveau européen sont-elles écoutées ?

Personnellement, j'aime insister sur l'importance de la dimension nationale du CESE qui se conjugue avec la dimension européenne grâce au fait que dans la plupart des cas, les organisations nationales des membres font partie des réseaux européens. À cela, il faut ajouter que le CESE a constitué le « groupe de liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile », où les membres du CESE, parmi lesquels le président, les présidents des groupes et des sections, peuvent dialoguer et confronter leurs positions sur des sujets d'intérêt commun. Son potentiel mérite d'être ultérieurement structuré et développé.

En outre, les groupes et les sections entretiennent des relations régulières avec les organisations européennes à travers la nomination d'experts qui participent aux travaux des groupes d'étude, les invitations aux conférences et auditions qui se tiennent au CESE et dans les États membres.

Tout ceci constitue un processus d'apprentissage qui progresse pas à pas vers la consolidation du rôle du CESE en tant que pont entre les institutions européennes et la société civile organisée européenne et nationale.

Avec un nouveau traité, pensez-vous que la société civile sera plus reconnue à un niveau européen ?

Lors de l'élaboration du Traité constitutionnel, j'ai beaucoup apprécié l'ouverture vers la société civile organisée à travers la constitution de la convention dans laquelle le CESE a joué un rôle d'observateur et je pense que c'est un bon exemple pour le futur. En effet, dans le cadre de la CIG (Conférence intergouvernementale) qui est en cours, le CESE organise les 27 et 28 septembre 2007 une conférence « CIG 2007 : la société civile organisée fait entendre sa voix sur l'avenir de l'Europe ». Ce sera un moment de rencontre avec des organisations nationales de la société civile, qui pour la plupart ne sont pas représentées au Comité, pour discuter des thèmes tels que la légitimité démocratique, la participation de la société civile organisée et les droits

des citoyens, les politiques de l'UE.

Le principe de la démocratie participative devient un des fondements démocratiques de l'Union et le nouveau traité invite les institutions à entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives de la société civile. Dans ce contexte il est clair que le CESE se profile comme un des lieux de rencontre, d'échange, de synthèse et de compromis entre les organisations de la société civile, et entre celles-ci et les institutions européennes.

Le CESE se penche déjà depuis plusieurs années sur la question de la représentativité des organisations européennes et a dressé une liste de critères de représentativité qui pourraient être appliqués dans le cadre de la mise en œuvre de la démocratie participative et qui d'ailleurs ont été appliqués pour la détermination de la composition du groupe de liaison. Il s'agit d'un travail que je définirais de « pionnier » mais qui vaut la peine d'être poursuivi étant donné le contexte marqué par le nouveau traité, pour lequel je souhaite plein succès à la présidence portugaise.

*Propos recueillis par
Audrey Frith*

• Site Internet

www.europe.cidem.org

Le Cidem a créé « Le site de la citoyenneté européenne active ». Il favorise, d'une part, une appropriation civique de l'Europe et, d'autre part, l'émergence d'un sentiment de citoyenneté européenne active à travers notamment la mise à disposition d'informations concrètes et accessibles à tous sur la construction européenne, les 27 pays qui composent aujourd'hui l'UE et les 500 millions de citoyens qui y vivent.

Tous les outils sont disponibles sur le site Internet du Cidem, à la rubrique « Boîte à outils ».

INITIATIVE

Le Parlement européen lance sa première Agora citoyenne

Les Agoras citoyennes constituent un nouvel outil pour faire émerger les préoccupations des citoyens.

L'Agora citoyenne est une initiative « pré législative » du Parlement européen lancée sous proposition de Gérard Onesta, vice-président du Parlement. Les agoras citoyennes ont pour ambition de contribuer au rapprochement entre citoyens européens et institutions communautaires en organisant - sur des thèmes majeurs de l'agenda législatif - un mécanisme de concertation structuré entre le Parlement européen et la société civile européenne. À cet effet, le Parlement va organiser deux agoras citoyennes en 2007, une première sur le processus institutionnel et la deuxième sur les changements climatiques. Chaque Agora va amener les acteurs de la société civile et les membres du Parlement à discuter ensemble, mais aussi et surtout à produire un document final. Le travail sera organisé pendant deux jours au cours de différents ateliers et de sessions plénières à Bruxelles, au Parlement Européen.

S'exprimer sur la nouvelle donne institutionnelle

La première Agora sur le processus institutionnel se tiendra au Parlement Européen de Bruxelles, les 8 et 9 novembre 2007, avec une participation souhaitée de 500 représentants des organisations de la société civile en plus de membres du Parlement. Le pilotage de cette opération est assuré par une « Task Force » au sein du Parlement européen et dont font notamment partie, aux côtés d'autres grandes coordinations, la Plate-forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Eucis-LLL) et le Forum civique européen.

Le sommet des chefs d'État ayant statué à l'unanimité pour un « traité simplifié », le dossier est maintenant sous la responsabilité d'une conférence intergouvernementale qui devra dénouer les importantes difficultés juridiques qui y sont liées. La société civile européenne est ainsi invitée par le Parlement européen à s'exprimer librement et fortement sur cette nouvelle donne institutionnelle en faisant part de son appréciation et de ses attentes, mais aussi en définissant son rôle dans le cadre nouveau qui se dessine.

Vers un renfort des pouvoirs du Parlement européen

Cette initiative est indispensable, car elle renforce la volonté du Parlement européen et des associations de citoyens que le Parlement joue un rôle législatif dans l'avenir. C'est une dimension fondamentale pour qu'existe une véritable gouvernance démocratique en Europe et que se complètent démocratie représentative et démocratie participative. Un Parlement européen élu au suffrage universel et qui n'a qu'un rôle consultatif est un handicap pour la démocratie.

Une rubrique dédiée aux Agoras citoyennes sera bientôt mise en ligne sur le site du Parlement européen dans la rubrique « Le Parlement et vous ». Les internautes seront invités à y déposer des contributions dans le cadre d'une tribune ouverte. Il est également possible d'envoyer tout document pertinent à la Ligue de l'enseignement afin qu'il soit publié sur le site du Parlement.

Audrey Frith

S'OUTILLER

Les outils pédagogiques du Cidem

Dans le cadre de sa mission d'éducation à la citoyenneté tout au long de l'année, le Cidem (Civisme et Démocratie) développe des outils pédagogiques sur différentes thématiques, dont l'Europe.

- *Traité de Rome, le 50^e anniversaire*

Ce numéro de la collection « Repères pour éduquer », consacré au 50^e anniversaire du Traité de Rome, préfacé par Jean-Michel Ducomte, a pour objectif de donner les informations essentielles pour mieux comprendre le contexte, les enjeux et le contenu du Traité de Rome en tant qu'étape fondamentale du processus de construction européenne.

- *Citoyenneté européenne, Savoir et agir*

Ce numéro sur la citoyenneté européenne, préfacé par Catherine Lalumière, présidente de la Maison de l'Europe de Paris, présente d'une façon simple et très concrète la notion de citoyenneté européenne. Quels sont nos droits et nos devoirs ? Quelles sont les institutions européennes ? Qu'est-ce que l'Union fait pour encourager une citoyenneté européenne active ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles répond cette publication.

- *Le Parlement européen, la voix des citoyens*

Ce « Repères pour éduquer », préfacé par Hans-Gert Pöttering, président du Parlement européen, propose une présentation du Parlement, dont il présente les différentes évolutions en portant une attention particulière au rôle et aux fonctions dont il a la charge aujourd'hui. Il livre les informations essentielles pour mieux comprendre les élections européennes et les actions réalisées par le Parlement européen en faveur des citoyens.



REPÈRES

Traité européen : un projet partagé par les citoyens

Un nouveau traité européen sera sans doute en vigueur dans les mois qui viennent. Quel en est l'enjeu ? Comment les citoyens peuvent s'impliquer dans une démarche de démocratie participative ?



© Olivier Morin/AFP.

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne de juin 2007 a fixé un mandat détaillé (plusieurs centaines de pages) pour l'élaboration d'un nouveau traité européen. Il a ainsi relancé le processus institutionnel stoppé après les « non » aux référendums de ratification du « traité pour une Constitution européenne » en France et aux Pays-Bas.

L'expérience des débats de 2005 montre que l'intérêt des citoyens pour les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Union européenne va bien au-delà d'être « pour » ou « contre » l'Europe. Le débat sur le nouveau traité devra répondre à cet intérêt, positif pour ceux qui croient à la citoyenneté active.

On notera, à ce stade, que la présentation publique du mandat n'est pas toujours précise. Ce jugement s'illustre par l'exemple de la « concurrence libre et non faussée ». Elle a été retirée de l'article sur les objectifs de l'UE, à la demande du président de la République. Mais, dorénavant, un protocole n° 6 annexé au traité pré-

se : « *Compte tenu du fait que le marché intérieur [...] comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée [...] l'Union prend, si nécessaire, des mesures dans le cadre des dispositions des traités [...]* ». Ainsi les règles d'un marché intérieur libre et non faussé sont maintenues, ce que l'information au public n'a pas clairement retracé.

S'agissant des valeurs de l'Union européenne, l'information largement diffusée a concerné la reprise de la Charte des droits fondamentaux dans le futur traité. Et, le fait que le Royaume-Uni a obtenu de rester en dehors de son application. À son tour, la Pologne souhaiterait, maintenant, obtenir cette dérogation (ce qui est pour l'heure refusé par les autres États membres).

Quelles sont les causes des dérogations réclamées ? Le Royaume-Uni refuse la possibilité d'une extension du droit de grève chez lui, droit économique et social par excellence. La Pologne ne souhaiterait pas, par exemple, la pleine reconnaissance des droits pour les homosexuels, refus de droits

civils. Ni les demandes, ni les obtentions de ces dérogations ne sont donc anodines. On est loin de l'article 2 sur les « Valeurs de l'Union » du futur traité : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. » Si cette contradiction perdure, faudra-t-il s'étonner d'une nouvelle fragilisation du projet européen ?

Le futur traité prévoit : un rôle accru pour le Parlement européen codécidant avec le Conseil des ministres ; une présidence stable du Conseil européen (2,5 ans, renouvelables une fois) ; une consultation étendue des Parlements nationaux ; des droits de vote reflétant davantage le poids démographique des pays ; la possibilité qu'un million de citoyens demandent un texte européen permettant une meilleure application des traités¹... L'extrême complexité du processus de décision mis en place peut conduire à la paralysie et aux marchandages permanents. Mais ces changements peuvent aussi conduire à un fonctionnement plus démocratique.

Plus que jamais, cette issue démocratique implique un projet européen suffisamment partagé par tous les États membres pour qu'il puisse être également partagé par les citoyens. Ceux-ci considèrent aujourd'hui essentiels les enjeux des retraites, de la protection sociale, de l'emploi, de l'accès universel à des services publics de qualité. Le projet européen sera aussi jugé à la pertinence de ses contributions pour y répondre.

Jan Robert Suesser²

1. Le Forum civique européen a soutenu une initiative citoyenne demandant cette disposition dans le futur traité.

2. Responsable du groupe de travail Europe de la Ligue des droits de l'Homme. Représentant du Forum civique européen au groupe de liaison du CESE.

INITIATIVE

Pour de nouveaux outils démocratiques

Le Groupe de contact de la société civile regroupe huit grandes plates-formes associatives européennes. Ce groupe milite notamment pour l'avènement d'une démocratie davantage transparente et participative en Europe.

Le Groupe de contact de la société civile s'est récemment mobilisé contre le projet de conférence intergouvernementale (CIG) organisé à huis clos avec un mandat restreint. Tout au long de la Convention sur l'avenir de l'Europe et de la conférence intergouvernementale qui s'en était suivie, les membres du Groupe de contact de la société civile avaient fait connaître leurs demandes pour un texte qui reflète les préoccupations des citoyens. Face aux négociations et aux débats en cours, le Groupe a exprimé ses inquiétudes sur la sauvegarde des acquis importants de la Convention et du projet de Constitution. Selon lui, il est notamment indispensable d'inclure la Charte des droits fondamentaux dans le nouveau traité. Ce n'est qu'à cette condition que les intérêts et les préoccupations des citoyens seront pris au sérieux. D'autre part, le principe de démocratie participative (I-47) qui sous-tend toutes les activités du Groupe de contact doit devenir une disposition du traité. Une telle reconnaissance encouragerait les efforts de nombreux acteurs qui œuvrent au renforcement de la démocratie dans l'Union.

Le Groupe de contact de la société civile a donc demandé aux chefs d'État et de gouvernement d'ouvrir la méthode intergouvernementale traditionnelle et d'établir une stratégie efficace et cohérente qui inclue la société civile. Une telle stratégie devrait comporter des rencontres régulières entre la société civile et la présidence de l'Union, et prévoir un site Internet sur lequel les positions de la société civile puissent être affichées et reçues par tous les États membres, avec la possibilité que les discussions de la conférence intergouvernementale soient publiques et diffusées par le canal de l'European broadcast system (EBS) et d'un site Internet *ad hoc*.

Les citoyens attendent de l'UE une gouvernance éthique et responsable. Si leurs préoccupations sont prises sérieusement en compte, la révision du traité sera un pas positif important dans la reconquête par l'UE de son lien avec les Européens.

Le site du Groupe de contact de la société civile est en anglais mais la plupart des documents sont téléchargeables en français (www.act4europe.org).

Audrey Frith

Groupe de contact de la société civile

c/o Social Platform, 18 Square de Meeus – B-1050 Bruxelles. Belgique

Tél: +32-2-511 17 11 - Fax : +32-2-511 19 09.

Courriel : coordinator@act4europe.org

Site : www.act4europe.org



Les enjeux de la structuration de la parole associative des acteurs de l'éducation et de la formation au niveau européen

Depuis 2001, divers réseaux européens ont décidé d'unir leurs forces pour faire entendre la voix de la société civile dans le domaine de l'éducation et de la formation et pour promouvoir une approche sociale et citoyenne du « lifelong learning ».

La plate-forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Eucis-LLL) est un regroupement de 15 réseaux européens actifs dans le champ de l'éducation et de la formation. Les membres fondateurs ont commencé à travailler ensemble dès 2001, dans le cadre d'une consultation sur le Mémoire de l'apprentissage et la formation tout au long de la vie. Les conclusions ¹ de la consultation furent intégrées dans la publication de la Commission européenne « Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » de 2002.

Depuis lors, quelques-uns de ces réseaux ont décidé d'établir une plate-forme permanente et ont contribué au débat sur les futurs objectifs des systèmes éducatifs et de formation en Europe. La plate-forme a notamment développé une base de consultation ouverte à tous les acteurs intéressés de la société civile sur le débat sur l'Apprentissage et la formation tout au long de la vie et sur la création d'une Europe de la connaissance. Elle a, par ailleurs, initié un échange systématique de bonnes pratiques entre ses membres, en particulier dans le champ des compétences de base.

La plate-forme organise régulièrement des rencontres européennes, auditions publiques et autres actions de sensibilisation, d'échanges entre ses membres et avec ses partenaires. Le 4 octobre 2007, elle a organisé par exemple une audition publique sur l'éducation des adultes et les perspectives de « lifelong learning » en Europe

en présence de Marta Ferreira Lourenco, de la Commission européenne. Les 4-9 décembre, elle organisera en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et de l'Agence Europe éducation formation France ² un séminaire de contact « Grundtvig » sur le dialogue interculturel.

De manière générale, le « lifelong learning » (apprentissage tout au long de la vie) peut recouvrir trois facettes, une dimension formative, avec une « approche de marché » basée sur l'adaptabilité des individus ; une dimension informative d'ouverture sur les différentes opportunités de formation et une dimension sociale et citoyenne. Si la plate-forme reconnaît ces trois dimensions, elle insiste sur la dernière. En effet, trop souvent, pour justifier l'action de la Commission européenne dans ce domaine, les textes européens sont essentiellement tournés vers l'approche de marché. L'éducation permanente devient un investissement rentable, les individus des outils du marché. De même, trop souvent, les acceptions du « lifelong learning » divergent, certaines étant essentiellement centrées sur la formation initiale et formelle ou sur l'éducation des adultes.

Selon les membres d'Eucis-LLL le « lifelong learning » est un parcours d'accès à l'ensemble des connaissances permettant l'émancipation des citoyens du « berceau à la tombe ». Il doit permettre l'amélioration et le développement des citoyens afin de garantir la cohésion sociale. Sa visée est sociale, culturelle et personnelle et ne se limite pas à la seule dimension

économique, son ambition est de faire des individus des « lifelong learners » autonomes et responsables. Elle inclut l'éducation formelle mais aussi l'éducation non formelle et informelle. La visée sociétale et politique du « lifelong learning » est primordiale tant au niveau local, national et européen. La question centrale est bien de savoir quel vivre ensemble et quelle Europe nous souhaitons.

La plate-forme Eucis-LLL, par la nature même de ses membres, incarne la notion de « lifelong learning » qui est au cœur de la stratégie de Lisbonne. Elle œuvre ainsi à faire travailler ensemble les acteurs de l'éducation initiale, continue ou non formelle, de la formation professionnelle, de l'alternance, de l'éducation populaire pour réaliser un véritable espace européen de l'éducation, cohérent, efficace et équitable. Les organismes de la société civile jouent un rôle clé dans la promotion des valeurs et objectifs de l'UE. Elles contribuent de manière essentielle à l'agenda européen, à l'heure où toutes les institutions cherchent à impliquer les citoyens dans le développement de leur propre futur.

Audrey Frith

Contacts,

renseignements :

afrih@aligue.org

1. *Accent sur*

l'apprentissage

tout au long de la vie,

Eucis-LLL, 2001,

Brussels

2. www.2e2f.fr



HORIZON

Présider l'Union européenne. Pour quoi faire ?

Tous les six mois une nouvelle présidence de l'Union européenne est assumée par un des États membres. Y-a-t-il une continuité politique à cette succession ? Et les citoyens dans cette alternance ?

À partir du 1^{er} juillet 2008, la France aura en charge, six mois durant, la présidence du Conseil de l'Union européenne. Principal centre de décision de l'Union, cet organe fournit à l'Union « l'impulsion nécessaire à son développement » et définit « les orientations politiques générales ». Ainsi l'article 4 du traité de Maastricht définit-il son rôle. Le pays membre qui préside le Conseil est donc, en quelque sorte, le chef d'orchestre de la politique européenne. C'est sous son impulsion que la Commission européenne, son bras exécutif, rédige directives et règlements qu'elle lui soumet par la suite ainsi qu'au Parlement européen. À l'image de l'Union, les réunions du Conseil se composent d'un ministre issu de chaque gouvernement, dont l'identité dépend des sujets inscrits à l'ordre du jour que chaque pays décide à tour de rôle pendant six mois. Si, par exemple, le Conseil devait discuter aujourd'hui de questions environnementales, c'est le ministre de l'Environnement portugais qui présiderait une réunion composée de ses homologues des États membres. Outre qu'il approuve le budget de l'UE avec le Parlement européen, qu'il conçoit la politique étrangère, le Conseil de l'UE est aussi « la voix et le visage » de l'Union au sein d'autres organisations internationales et auprès des pays tiers.

À partir du 1^{er} juillet 2008, la France va donc jouer un rôle important d'impulsion de l'agenda politique européen. Sa présidence devra, toutefois, s'articuler avec celles qui l'ont précédé. « D'ores et déjà, affirme Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État aux Affaires européennes, le Quai d'Orsay a commencé à travailler à la succession harmonieuse des présidences tournantes, en collaboration avec le Portugal et la Slovaquie, » (www.premier-ministre.gouv.fr). Divulguées le 28 août 2007,



Le président du Portugal, Anibal Antonio Cavaco Silva et le président de la Commission européenne Jose Manuel Barroso réunis dans le cadre de la présidence portugaise de l'Union © John Thys/AFP.

les priorités de la présidence française reflètent, à peu de choses près, celles de ses futurs prédécesseurs : construire une Europe de la croissance et de l'emploi ; améliorer la protection des citoyens en matière de justice, droit de la famille ; jeter les bases d'une Europe du développement durable et de l'innovation (gaz à effet de serre, fiscalité écologique) ; rendre l'Europe plus efficace sur la scène internationale.

Environnement, développement durable... La récurrence de ces deux préoccupations témoigne de l'activisme des ONG, porte-voix de la société civile. Doit-on en conclure, pour autant, à une pleine reconnaissance par les institutions européennes de ces acteurs de la vie associative européenne ? Depuis fin 2002, une procédure institutionnalisée rend obligatoire la consultation des ONG par la Commission européenne et le Parlement européen. La formation de plates-formes européennes d'ONG a, par ailleurs, facilité l'accès et les contributions aux processus de consultation. Celles-ci sont-elles, pour autant, représentatives de la constellation des organismes européens ? Leurs avis sont-ils véritablement pris en compte ?... Si les consultations sont de plus en plus fré-

quentes, reconnaissent certaines plates-formes, la procédure fonctionne plus ou moins bien sur le plan formel. Il n'empêche, les signes d'ouverture se multiplient. Ainsi, le « traité de réforme », actuellement en préparation, maintient l'article 1-47 du Traité Constitutionnel intitulé « Principe de la démocratie participative ». Celui-ci réaffirme l'obligation pour la Commission européenne d'entretenir un « dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives » [syndicats, organismes patronaux] « et la société civile » [ONG...]. Là encore, la question de la représentativité se pose. Selon quels critères les associations sont habilitées à être consultées ? Ce même traité inscrit aussi le droit de pétition : À partir de un million de signatures de citoyens, il est possible de soumettre à la Commission une initiative législative répondant à « des questions pour lesquelles des citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire. »

Chakri Belaid

Référence : Documentation française. Communication de la commission « Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue - Principes généraux et normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission avec les parties intéressées », Bruxelles, le 11.12.2002, COM(2002) 704 final.

CITOYENS

Solidar, un outil pour faire entendre sa voix en Europe

Les associations, les ONG se sont concertées au niveau européen, bien avant la création des institutions européennes. Souvent leur représentativité, leur connaissance du terrain doivent les placer au centre du dialogue civil et social.

Si les citoyens ont souvent l'impression d'un grand décalage entre leurs préoccupations locales, régionales, nationales et le fonctionnement de l'Europe, depuis de nombreuses années les syndicats, les partis et les associations ont tenté des rapprochements pour partager leurs projets, leurs aspirations, leurs visions de l'Europe.

Ces regroupements, dont certains sont intimement liés à l'histoire de la construction Européenne pour certains, et à l'histoire des relations internationales pour d'autres, ont des influences et des rôles différents dans le concert des partenaires civils et sociaux en Europe.

Solidar est un de ces lieux d'importance. Créée en 1951 en Allemagne sous le nom de Workers Aid, la plate-forme fut mise en place sous l'égide du mouvement ouvrier pour être la dimension sociale des luttes pour la justice sociale, les droits des salariés. En 1995 l'organisation prend le nom de Solidar et s'installe à Bruxelles. Depuis Solidar joue un rôle essentiel d'interpellation de la Commission, du parlement, du Conseil Européen sur les choix sociaux, de solidarité, d'éducation. Structurée dans ces 3 grandes dimensions : action sociale, solidarité internationale, éducation, formation tout au long de la vie, Solidar prend position, dialogue avec les instances Européennes, tente de faire passer les valeurs de solidarité, de justice sociale, de soutien aux plus démunis et les plus défavorisés.

Des documents réguliers sont publiés, des projets sont montés collectivement pour peser sur la vie politique, civile, sociale et citoyenne

de l'Europe. Solidar a la particularité d'être financée très majoritairement par ses membres, qui payent ainsi leur indépendance et leur liberté de parole. Une trentaine de membres de toute l'Europe agissent sur les territoires. Des organisations importantes telles que Arbeiterwohlfahrt en Allemagne (une des 6 organisations gestionnaires de services sociaux dans le pays) ou Humanitas aux Pays-Bas (organisation d'innovation sociale, agissant dans tous les champs de la société) ou encore le MPDL en Espagne (Mouvement pour la paix, le désarmement et la liberté) composent les membres de Solidar. En France, la Ligue de l'enseignement, la Jeunesse au Plein Air, Solidarité Laïque, la Fédération nationale Léo Lagrange et l'Unalg (Union des associations gestionnaires laïques) en sont les participants actifs.

Les initiatives les plus récentes sont la promotion du projet « Decent work, decent life » Travail décent, vie décente, en lien avec les organisations internationales de syndicats. Ce thème n'intéresse pas que l'Europe, il est mondial. Les interrelations entre les pays du Nord et du Sud, entre les pays riches, les pays émergents sont fondamentales du côté des représentants de la société civile, afin que l'économie ne soit pas le champ de bataille des sociétés du XXI^e siècle.

Solidar a aussi été extrêmement présente dans la création de la plate-forme de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Si l'éducation ne fait pas partie des compétences communautaires, celle-ci apparaît comme un outil principal pour la cohésion sociale, pour le marché de l'emploi, pour

l'économie. Il est urgent que des harmonisations existent, que des convergences se fassent pour que l'éducation ne soit pas le parent pauvre de la construction Européenne. Pour que ne soit pas aussi oubliée l'éducation populaire (éducation non formelle) dans ces processus.

Solidar est membre de la plate-forme sociale, de Concord (regroupement des ONGs Européennes de solidarité internationale), membre de l'organisation internationale du travail, et participe aux conférences de l'OMC.

Solidar remet chaque année depuis 6 ans, un prix « Silver Rose » à des associations ou des individus qui contribuent à agir pour plus de solidarité, pour la justice sociale dans le monde. En 2007, la Ligue de l'enseignement a soutenu la candidature du RESF (Réseau éducateurs sans frontières) aux côtés de la plate-forme des femmes artistes contre la violence de genre (Espagne), d'Aminatou Haidar du Sahara occidental, du Forum des cercles parents/familles d'Israël et de Palestine. Ce prix est remis chaque année au Parlement Européen par des personnalités majeures de la vie politique Européenne.

La présence de RESF en 2007 sera importante pour marquer l'inquiétude de Solidar face à des politiques d'exclusion en direction des migrants qui se développent un peu partout en Europe, et notamment en France.

Solidar est un outil d'influence sur les politiques Européennes, il faut en user et en abuser.

David Lopez

www.solidar.org

REPÈRES

Le Forum civique européen

Association née en décembre 2005, regroupant plus de 80 associations de plus de 20 pays européens, le Forum civique européen veut créer les conditions d'un véritable dialogue civil en Europe en renforçant les liens entre les institutions et les organisations représentatives de citoyens dans tous les secteurs de la société. En 2006, une campagne de signatures pour la mise en place d'un statut de l'association européenne avait été initiée dans les différents pays. Le Forum civique européen est membre du groupe de liaison entre le Comité économique et social européen et les représentants de la société civile. Pour 2007, une résolution va être largement diffusée auprès des institutions et des citoyens.

« L'Union européenne a financé toutes sortes d'infrastructures. Elle a financé la possibilité d'une fructueuse mobilité pour les étudiants. Il est temps que la même attention soit portée à bâtir une démocratie européenne participative. L'Europe est née d'une démarche économique. Elle doit dorénavant s'appuyer toujours davantage sur les dimensions sociale, culturelle, civique auxquelles œuvrent associations et ONG » revendique l'association. « Le Forum demande à la présidence portugaise de l'Union européenne de faire mettre en place par les prochains sommets des chefs d'État et de gouvernement les conditions d'une appropriation civique et populaire du débat sur le futur traité ; à ce titre, de renforcer l'infrastructure démocratique pour permettre débats, concertations et délibérations à tous les niveaux, dans lequel les associations et les ONG, porteuses de la parole des citoyens et citoyennes européens, jouent un rôle important. »

Enfin, le Forum civique a décidé d'organiser une rencontre civique avec des organisations des différents pays des présidences de l'Union. Les 16 et

17 novembre prochains, à Lisbonne, plus de 200 participants portugais et d'autres pays européens se réuniront pour réfléchir ensemble sur le dialogue civil en Europe ainsi que sur le statut de l'association européenne. Au premier semestre 2008, la rencontre aura lieu en Slovaquie. Pour septembre 2008, sous la présidence française, un rassemblement du Forum civique est programmé dans le cadre de l'Université d'été de la Ligue de l'enseignement.

Toutes les informations et actualités se trouvent sur le site du Forum civique européen :
<http://www.civic-forum.eu>

David Lopez

Le Comité des régions

Le Comité des régions représente les collectivités territoriales de tous niveaux auprès des institutions de l'Union européenne. Elles sont de près de 150 000 en Europe. De ce fait, outre ses 344 membres, le Comité des régions (CDR) s'appuie dans son travail sur les réseaux des grandes associations territoriales et quelque 250 « représentations » de régions, de départements, de villes établies à Bruxelles.

Les Traités européens prévoient que le CDR est une assemblée d'élus et non pas d'experts administratifs. S'il faut distinguer les élus de la société civile, il est clair qu'au niveau local et régional leurs premiers interlocuteurs sont les associations, les chambres de commerce et d'industrie, les entreprises, les syndicats... De ce fait, il arrive que le Comité s'allie avec le Comité économique et social européen (CESE) pour relayer les préoccupations européennes de la société civile.

Concrètement, la contribution du Comité des régions au dialogue civil européen s'articule autour d'une double responsabilité :

- Il entend assumer un « rôle descendant » : l'Europe existe, elle prend des décisions, elle fait des choix politiques, le CDR doit participer à l'explication de ces choix européens ;
- Il doit jouer un « rôle ascendant ». Le CDR fait remonter les interrogations qui

viennent du terrain et tente par ses avis d'influencer en amont la législation européenne.

Cette responsabilité répond aussi à une attente de plus en plus forte de la population : ainsi, dans une étude Eurobaromètre réalisée en France en mars 2006, il apparaissait que les élus régionaux et locaux étaient considérés comme les plus aptes à animer les débats sur l'Europe. (57 %), devant la société civile (33 %), le gouvernement (32 %) et les parlementaires (31 %). En effet, les débats sur l'Europe ont jusqu'ici révélé avant tout d'un problème de confiance entre les citoyens et l'Europe, mais aussi dans une certaine mesure, entre eux et leurs gouvernements nationaux.

Le Comité des Régions a d'ailleurs plaidé pour ajouter un « D pour décentralisation » au Plan D de la Commission européenne. Depuis deux ans, les membres du Comité ont donné la priorité au débat à partir des réalisations concrètes de l'Europe : là c'est un pont ou une école qui ont été construits grâce à des fonds communautaires ; là ce sont des normes sanitaires ou des droits de passagers aériens qui ont été améliorés. Ils se sont aussi engagés à mieux transmettre l'information à leurs concitoyens, notamment en l'affichant là où c'est possible. Les débats citoyens animés au niveau local ou régional conduisent à réfléchir sur de nouvelles réalisations. À titre d'exemple, à Dunkerque, ville dont le Président du Comité des régions Michel Delebarre est le maire, ce qui compte aujourd'hui pour les habitants c'est de savoir comment l'UE peut les protéger contre les risques que fait peser la mondialisation sur l'emploi industriel ou encore de proposer des contenus pour une politique maritime européenne intégrée dont les contours sont en train d'être dessinés. ■



Quelle Europe sociale ? ... À construire

« L'Europe sociale » est un terme utilisé par les ONG, mais aussi par nombre d'institutions. Pourtant celle-ci doit être sans relâche défendue et promue.

En 2006 et 2007, les membres autrichiens et allemands de Solidar (plate-forme européenne agissant dans les champs de l'action sociale, de la solidarité internationale, de l'éducation, formation tout au long de la vie), avaient organisé dans leurs pays respectifs, lors des présidences de l'Union, des manifestations appelées SOS Europe. Ce titre voulait dire : « Save our social Europe » (Sauvons notre Europe sociale). Des travailleurs sociaux, des intervenants associatifs, des responsables politiques et militants des différents pays de l'Union européenne s'étaient retrouvés pour deux jours de débats, de colloques, de rencontres avec des acteurs locaux. L'objectif était d'apporter une contribution au débat sur l'Europe sociale.

Ces deux conférences s'étaient déroulées avec pour toile de fond les discussions sur la directive services (dite Bolkenstein). Celle-ci avait orienté les débats sur la notion de service, sur le rôle des organisations de volontaires et d'adhérents, sur la qualité des services sociaux, sur les liens entre services publics et vie associative. Plus de

300 personnes avaient apporté leur contribution au débat collectif. Des responsables politiques, syndicaux, des chercheurs avaient enrichi les échanges des praticiens, des jeunes et des activistes associatifs.

À Berlin en mars 2007, les membres français de Solidar¹, la Ligue de l'enseignement, Solidarité laïque, l'Unalg (Union nationale des associations laïques gestionnaires) et La JPA (Jeunesse au plein air), avaient annoncé lors de la clôture de la conférence leur désir d'inviter à Paris les partenaires des organisations membres de Solidar, issues de 20 pays européens et d'autres partenaires, afin d'affiner la question de l'Europe sociale.

Le titre SOS Europe a semblé trop défensif. Nous ne nous situons pas en préservation d'acquis, ou en représentant d'organisations, d'associations menacées par le marché ou le dérèglement des services publics. Bien sûr nous craignons l'avenir devant une lutte quelquefois inégale. Mais nous voulons être une force de propositions, d'analyses et de propositions. C'est indispensable si les organisations associatives veu-

lent se faire entendre en Europe et veulent jouer leur rôle de société civile.

En effet, nous voulons être des acteurs majeurs dans les débats qui s'annoncent aujourd'hui sur les services d'intérêt général. Nous voulons apporter une vision spécifique des associations sans but lucratif sur le rôle des citoyens dans l'édification d'une société socialement vivable pour tous les citoyens. Cette thématique des services d'intérêt général peut sembler anodine à nombre de compatriotes français. Pourtant de cette clarification dépend l'avenir des perceptions et des réalités des services publics à la française, et des services publics ou de bien commun pratiqués dans d'autres pays. La notion de service peut aussi être approchée différemment qu'avec le seul regard du marché.

C'est dans cet état d'esprit que nous inviterons plus de 300 personnes, deux jours à Paris à réfléchir collectivement et faire des propositions aux futurs pays de la présidence de l'Union. La date sera prochainement fixée.

David Lopez

L'association Civisme et démocratie - Cidem¹ est un collectif d'associations ayant pour but de mener toute action en faveur de l'éducation à la citoyenneté, de faire progresser la démocratie en incitant à l'engagement civique et de contribuer à ce que davantage de citoyens soient capables d'agir pour une société responsable de l'environnement qu'elle lèguera aux générations futures.

Le Cidem œuvre au quotidien pour revitaliser le civisme et dynamiser la démocratie en s'adressant à toutes et à tous, sans distinction d'âge, de sexe, d'origines, de territoire, de croyance ou de religion.

Dans le cadre de sa mission d'Éducation à la citoyenneté, le Cidem porte une attention particulière à promouvoir une Citoyenneté européenne active. L'Europe prend en effet une place de plus en plus importante, c'est pourquoi le Cidem développe une variété d'outils pédagogiques et de sensibilisation

pour rapprocher les citoyens de l'Europe et mieux faire comprendre et connaître cette aventure historique qu'est la construction européenne.

Parmi ces outils, le Cidem réalise, avec le soutien du Parlement européen, une nouvelle exposition intitulée « 50 ans d'Europe, vers une citoyenneté active ». Composée de dix panneaux mobiles (1 X 2 m), l'exposition, à disposition des établissements scolaires ou des associations, aborde la question européenne de façon simple, précise et attractive :

- 1957-2007 : 50 ans de construction européenne
- Les Traités de Rome
- Des visionnaires partageant des valeurs communes
- Les grandes étapes de la construction européenne
- Les principales institutions européennes
- Le Parlement européen, la voix des citoyens
- De 6 à 27 : l'Europe s'élargit

- La citoyenneté européenne

- L'Europe au quotidien

Pour en savoir plus, visitez le site du Cidem sur la citoyenneté européenne, www.europe.cidem.org ou contactez-nous à l'adresse mail : europe@cidem.org

1. Conseil d'administration du Cidem : Ligue de l'enseignement, Animafac, ATD Quart Monde, Comité français pour l'Unicef, Confédération des MJC de France, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, Ligue des droits de l'homme, MRJC.

